

CONSEIL DU 25 JUIN 2010

Nantes métropole

Intervention de Michel LUCAS (Couëron)

Groupe communiste

Point 11 - Programme local de l'habitat - Adoption du projet arrêté

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Je m'associe bien volontiers au salut adressé à Gilles RETIERE. Il a su en particulier retenir les propositions des membres du comité de pilotage et aussi les observations des bureaux d'étude missionnés.

Le Programme local de l'Habitat pour les six années à venir traduit la volonté de la communauté urbaine de mieux répondre aux besoins massifs de logement. Les objectifs en matière de constructions neuves : entre 4500 et 5000 logements par an ; la volonté de faire converger habitat, transport, plan climat, proximité des services et des infrastructures ; le soutien à la rénovation et à l'amélioration des logements ; la prise en compte des publics spécifiques sont autant d'éléments de cohérence du projet intégrant quantitatif au qualitatif.

Pour ce qui est du logement social, là aussi, la production de 1300 à 1400 logements par an et de 20 à 30% de PLAI dans chaque opération est, au regard de la situation que connaissent les ménages les plus précaires, un choix politique important, mais également pour les divers strates sociales, jeunes, personnes âgées, gens du voyage, etc...

Pour autant, il convient de mesurer ces projets au regard du précédent PLH et de l'environnement politique national.

Le PLH 2004-2009 a produit des résultats : les objectifs que nous nous étions fixés en matière de financement de logement social ont été dépassés et la répartition inégale de ce type de logement sur le territoire de l'agglomération s'est sensiblement améliorée.

Il n'en demeure pas moins que nous ne parvenons pas à répondre à la forte demande de logements sociaux. Gilles RETIERE l'a souligné, il y a plus de 22000 demandes en souffrance sur l'agglomération et ce, malgré les politiques publiques que nous avons mis en place. De même, nous ne répondons pas au critère des 20% de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération.

Il faut le reconnaître, le nouveau PLH, si ambitieux soit-il, ne nous permettra pas de satisfaire l'ensemble de la demande. La situation tendue que nous connaissons, nous la

devons au désengagement de l'Etat et aux dernières dispositions législatives portées par le gouvernement, Mme JOZAN !

Nous sommes contraint par un Etat qui ne donne pas aux collectivités les moyens de réaliser leurs objectifs (nous l'avons d'ailleurs vivement exprimé majoritairement lors du précédent conseil communautaire). En ce sens, la politique nationale du logement n'est pas à la hauteur de la crise :

- L'aide à la pierre est passée de 8000 euros par logement en 2004 à 1000 euros en 2009
- L'Etat a dépensé 480 millions d'euros pour le logement social en 2009 contre 850 en 2008
- Pour 1 euro d'aide à la construction du logement social, il débourse 3 euros en faveur du logement privé
- Les aides fiscales au logement privé ont représenté 10,7 milliards d'euros
- Les Contrats Utilité Sociale imposent la déréglementation et la vente de 10% du parc HLM
- Le 1% logement a été vidé de son sens

Cette politique accélère la pénurie de logements sociaux au profit du marché immobilier privé et spéculatif alors que, par la baisse des revenus, le nombre de ménages éligibles au logement locatif augmente (+17% en 2008)

Pour les locataires, la loi BOUTIN instaure des surloyers, spécialise le logement social en direction des plus pauvres, les APL vont diminuant...

Le logement, alors qu'il devrait être un droit représente une épreuve pour bon nombre de nos concitoyens. Les loyers et les charges continuent d'augmenter, la crise précarise les ménages exclus du marché du travail. Les jeunes n'ont d'autre choix pour se loger que de quitter les cœurs d'agglomération, le libre choix dans le parcours résidentiel devient caduc et l'éloignement des lieux de travail affecte les budgets des ménages.

Mais, outre la politique nationale, nous tenons à dénoncer le manque de volonté de certaines communes de l'agglomération à répondre aux objectifs de la loi SRU. Il est anormal que le taux de logements sociaux de ces communes ne décolle pas. C'est pourquoi nous demandons, avec la plus grande insistance, que soit instaurée une modulation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en fonction de l'effort consenti par ces municipalités. Si le « temps de ce débat est révolu », personne ne devrait craindre cette mesure.

Je vous remercie de votre attention.